



IMPORTANT- Mise en place du protocole sanitaire au 2 novembre 2020

publié le 02/11/2020

Veillez prendre connaissance de l'organisation arrêtée suite au nouveau protocole sanitaire en vigueur au 2 novembre.

Ce document précise :

- les consignes avant l'arrivée de votre enfant
- les conditions de son arrivée et de son départ du collège
- les dispositions prises pour limiter le brassage des élèves et notamment les zones de récréation, les salles affectées aux classes ainsi que les nouveaux horaires de récréation.

Nous rappelons que le port du masque et le respect des gestes barrières est obligatoire pour tous.

Nous invitons tous les élèves et les parents à bien s'approprier le mode de connexion à l'espace numérique de travail du collège et à prévenir dans l'éventualité d'une absence de votre enfant ou d'un confinement plus strict.

Prenez soin de vous et des autres !

Document joint

[mise_en_place_du_nouveau_protocole_sanitaire_au_2_novembre](#) (PDF de 159.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.